

Objet : Location d'un photocopieur multifonctions pour l'hôtel d'entreprises.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau,

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un contrat de fournitures et services pour la location d'un photocopieur multifonctions, dans le cadre de la création de l'hôtel d'entreprises, noir et couleur, chargeur mono-passe, avec un finisseur mode livret, agrafage, 3 cassettes de papier, pour une période de 7 trimestres à compter du 30 septembre 2022,

Considérant le montant 698,00 € HT par trimestre auquel s'ajoute le contrat d'entretien : 2,50€ HT les 1000 copies noires, 25,00 € HT les 1000 copies couleurs.

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de contrat et ce montant,

Considérant que l'offre du GROUPE MTM est jugée comme économiquement avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De passer avec le GROUPE MTM un contrat de Fournitures et de Services, pour la location d'un photocopieur multifonctions, noir et couleur, chargeur mono-passe, avec un finisseur mode livret, agrafage, 3 cassettes de papier.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, 698,00 € H.T. par trimestre, soit 4 886,00 € H.T. pour 7 trimestres plus les coûts copies sont inscrits au budget de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

29 JUL. 2022

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220729-2022-07-32D-AU
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022